

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 18

Séance du :

25 mars 2021

Date de publication :

31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à neuf heures, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 19 mars 2021 s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

**PRESENTS :**

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - LOMBARD Danièle.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : HUMBERT Cédric donne procuration à MARCHAND Charles

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. ISEPPI.

**HABITAT**

\*

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SA D'HLM LE LOGIS FAMILIAL  
VAROIS POUR L'ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN ETAT FUTUR  
D'ACHEVEMENT) DE 46 LOGEMENTS COLLECTIFS A FREJUS  
« RESIDENCE GARDEN HARMONY »**

\*

**- N° 26 -****AR Prefecture**

083-200035319-20210325-B\_20210325\_26-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

Mme LANCINE, Vice-Présidente, expose que

La SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS a programmé l'acquisition en VEFA de 46 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE GARDEN HARMONY » sur la commune de Fréjus, Avenue du 15<sup>ème</sup> Corps d'Armée. Ces logements ont été financés en prêt locatif aidé d'intégration (15 PLA-I) et en prêt locatif à usage social (31 PLUS).

Par courrier du 18 juin 2019, la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS sollicite l'aide financière de la Communauté d'Agglomération pour la réalisation de cette acquisition. Le montant sollicité s'élève à 68 000 €.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique locale de l'habitat menée par la Communauté d'Agglomération à travers son Programme Local de l'Habitat. Elle est conforme à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat approuvée par délibération du Conseil communautaire n° 16 du 30 septembre 2019 et répond aux modalités de financement du logement locatif social validées par délibération du Conseil communautaire n° 17 du 14 décembre 2015.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de financement pour la construction de logements locatifs aidés n° 2018DD08300072 en date du 6 novembre 2018, délivrée par le Service Habitat et Rénovation Urbaine de la DDTM du VAR.

Cette subvention sera versée à la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS en deux fois à savoir :

- 50 % au démarrage des travaux après transmission de l'acte de vente,
- 50 % à la fin des travaux sur présentation du bilan financier de l'opération (état récapitulatif des dépenses et plan de financement définitif), des documents justifiants du respect des critères de qualité et du procès-verbal de remise des clefs.

A la suite de cet exposé,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 16 du 30 septembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°17 du 14 décembre 2015 définissant les modalités de financement du logement locatif social,

**Vu** la décision de financement pour la construction de logements locatifs aidés n° 2018DD08300072 du 06 novembre 2018,

**Vu** la demande en date du 18 juin 2019 formulée par la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS,

**Vu** l'avis de la commission des assemblées,

Le Bureau communautaire est invité à :

**APPROUVER** le programme d'acquisition en VEFA de 46 logements collectifs locatifs et le plan de financement annexés à la présente délibération,

083-200035319-20210325-B\_20210325\_26-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

**ATTRIBUER** une subvention de 68 000 € à la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS pour l'acquisition en VEFA de 46 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE GARDEN HARMONY », conformément au plan de financement annexé à la présente délibération et au respect des modalités de financement du logement locatif social de la délibération du Conseil communautaire n° 17 du 14 décembre 2015,

**APPROUVER** les modalités de versement de cette subvention,

**DIRE** que les crédits seront prévus au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté d'Agglomération.

**LE BUREAU,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **Mme LANCINE, Vice-Présidente,**  
**ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,**  
**APRES** en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

---

**FAIT** et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Président,**

**Frédéric MASQUELIER**

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-B\_20210325\_26-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021